

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONTRACOL**

L'an deux mil dix-huit,
le 20 novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de MONTRACOL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur DRUGUET, Maire.

Convocation du 12/11/2018.

Présents :

Mesdames Françoise INNOCENTI, Hélène ROUX DIT RICHE, Marie-Claude BONTEMPS, Ingrid MADEJA, Corinne AGIUS, Sandrine CHARNAY, Patricia CHAMBARD,
Messieurs Thierry DRUGUET, Christophe JOLY, Claude BORDES, David LAFONT, Christophe SUBTIL, Xavier DEPRAZ, Vincent BUCILLIAT.

Excusé : Monsieur Morgan MERLE.

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Xavier DEPRAZ.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

- **Modification longueur voirie communale**

Monsieur le Maire expose que suite à la rétrocession de la voirie du lotissement Les Fresnes à la commune, il convient de modifier la longueur de la voirie de cette dernière.

Cette information servira de base pour la répartition de la fraction de péréquation de la dotation de solidarité rurale au titre de l'année 2019.

La longueur de la voirie de la commune recensée en 2017 était de 24 473 mètres, à laquelle sera rajoutée la longueur de la voirie du lotissement Les Fresnes, 133 mètres, pour un total de 24 606 mètres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- Approuve la nouvelle longueur de la voirie communale de 24 606 mètres et charge Monsieur le Maire d'en informer les autorités compétentes.

- **Tarifs des concessions du Cimetière et de l'Espace Crématisse au 1^{er} janvier 2019**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de fixer les tarifs du cimetière et de l'espace crématisse pour 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de modifier les tarifs des concessions trentenaires du cimetière au 1^{er} janvier 2019 comme suit :

CIMETIERE COMMUNAL :

- concession trentenaire (nouvelle ou renouvelée) : 75 € par m² (soit 150 € pour 2 m²).

- **DECIDE** de modifier les tarifs des places à l'espace crématisé pour l'année 2019 comme suit :

ESPACE CREMATISTE :

- module 4 places pour 15 ans : 900 €
- module 4 places pour 30 ans : 1 450 €
- module 2 places pour 15 ans : 770 €
- module 2 places pour 30 ans : 1 250 €
- module 1 place pour 15 ans : 620 €
- module 1 place pour 30 ans : 930 €


- **Tarifs de location de la Salle Polyvalente, des Chaises et des Tables de la commune au 1^{er} janvier 2019**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de revoir les tarifs de location de la salle polyvalente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de modifier les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2019 comme suit :

TARIFS DE LOCATION A LA JOURNEE

	Associations Communales et Intercommunales <u>sans but lucratif</u>	Associations Communales et Intercommunales <u>à but lucratif</u>	Particuliers + Professionnels <u>Locaux</u> (y compris personnel communal)	Associations + Professionnels + Particuliers <u>Extérieurs</u>
Salle de réunion carrelée	GRATUIT			
Bar + Hall + Chambre Froide		60 €	70 €	130 €
Cuisine seule		60 €	140 €	220 €
Bar + Hall + Chambre Froide + Salle		120 €	180 €	300 €
Bar + Hall + Chambre Froide + Cuisine + Laverie + Salle		160 €	280 €	500€

Chauffage du 15.10 au 30.04 et à la demande		50 €	50 €	50 €
Sonorisation		80 €	80 €	80 €

- 1^{er} jour : tarif de location de salle à 100 %
- 2^{ème} jour et suivants : 50 % du tarif du 1^{er} jour
- Le tarif du chauffage est dû à 100 % par jour quel que soit le nombre de jours de location.
- Le tarif de chauffage ne s'applique pas pour la location du bar-hall- chambre froide ni pour la cuisine seule

Organisateur Fête des classes 3 jours : Forfait de 120 €

Réveillon du 31 décembre :

- **Organisation d'un réveillon à but lucratif :**
 - Associations : **400 €** (Forfait SP totale)
 - Restaurant de la Commune : **510 €** (Forfait SP totale)
 - Associations, Sociétés, Restaurants ou Particuliers extérieurs de la Commune : **750 €**
- **Organisation d'un réveillon privé et gratuit :**
Tarif de location normal pour deux jours.

Il est précisé qu'en cas de demande de location de la salle le 31 décembre et/ou le 1^{er} janvier de l'année suivante, il sera répondu favorablement au premier demandeur.

Location tables/chaises :

1 lot = 1 table + 6 chaises :

- Particuliers de la commune **5 € le lot**
- Sociétés locales et intercommunales **gratuit sur le site de la manifestation**
- Associations et sociétés extérieures : **8 € le lot**

Un chèque de caution de 50 € ainsi qu'un titre d'identité (Carte Nationale d'Identité ou Passeport) sera demandé au loueur.

Minimum 3 lots par location.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les tarifs relatifs à l'assainissement ne sont pas à modifier pour 2019, en raison du transfert de compétence de l'assainissement à la Communauté d'Agglomération de BOURG EN BRESSE au 1^{er} janvier 2019.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Urbanisme :

Monsieur Christophe SUBTIL, fait le point sur les divers dossiers d'urbanisme arrivés en mairie depuis le 1^{er} mai 2018 jusqu'à ce jour.

Monsieur le Maire informe le conseil de l'arrivée en mairie d'une demande de permis de construire, de la SCI L'ALBIZZIA pour cultiver du houblon au Moulin Grillon.

Le service ADS a répondu sur la question de la présence d'un container sur la parcelle de Monsieur et Madame CHINOUNE, derrière le lotissement Le Colibri et classée en zone agricole. Monsieur le Maire va se charger de faire respecter la réglementation en la matière.

- Travaux voirie- Assainissement :

Monsieur David LAFONT informe le conseil que les travaux de rénovation du tapis d'enrobé prévus par le Département sur la RD 936 entre le Guillet et l'Etoile, sont reportés en 2019, en raison des conditions météorologiques et de divers travaux à effectuer en amont. La commune, dans un courrier au Département, a demandé à ce que les bandes rugueuses à l'Etoile soient enlevées.

De ce fait, la pose du radar pédagogique est elle aussi reportée à début 2019.

L'entreprise GARNIER procédera semaines 47 et 48, à la réparation de canalisations sur la route du Clos LAVAL et au curage des fossés, route du Palordet.

La réunion voirie du 3 novembre dernier, fait ressortir un état plutôt positif de l'ensemble de la voirie communale. Juste quelques petites réparations sont à prévoir.

Le coût du diagnostic réseau assainissement, décidé cette année par le conseil municipal et suivi par l'Agence 01, serait de 54 153 euros. Le département subventionnerait la démarche à hauteur de 10 831 euros. L'Agence de l'Eau, quant à elle, n'a pas donné réponse à ce jour.

- Cérémonie du 11 novembre 2018 :

Monsieur Christophe JOLY, informe les membres du Conseil des bons retours de la population suite à l'exposition réalisée à l'occasion du centenaire de la première guerre mondiale.

Un journal récapitulatif de l'exposition sera élaboré et mis à la disposition du public à la bibliothèque et à la mairie.

- Commission Défense Incendie :

Monsieur Christophe SUBTIL convoque les élus membres de la commission DECI, lundi 26 novembre 2018 à 20h en mairie, avec les représentants des pompiers.

Il informe, par ailleurs le conseil, que les travaux prévus par le Syndicat d'Electricité de Bourg en Bresse, ne sont toujours pas réalisés. Il envisage d'envoyer un courrier à Monsieur Walter MARTIN, pour l'en informer.

- Conseil d'Ecole du 9 novembre 2018 :

Madame Marie-Claude BONTEMPS présente lors du conseil d'école, fait le compte-rendu de la séance. Les points abordés étaient :

- Les résultats des élections du RPI avec un taux de participation de 20.23 %
- L'adoption du règlement du RPI
- Les effectifs 2018/2019 avec 100 élèves pour MONTRACOL, 67 pour MONTCET et 73 pour VANDEINS.
- Les projets pédagogiques décidés pour l'année dans chacune des trois écoles.
- Il a été fait un premier bilan de la rentrée 2018 en mettant en avant les soucis rencontrés lors des évaluations nationales des CP et CE1.
- Diverses questions ont été posées par les parents, notamment au niveau des transports scolaires.

Le prochain Conseil d'école est prévu le 8 avril 2019.

Par ailleurs, les employées de la garderie ont demandé l'installation d'une paroi ou d'un rideau pour protéger l'intimité des enfants aux toilettes, du regard des parents passant dans le couloir. Monsieur François BONNE, agent technique propose une sorte de paravent installé à l'entrée de la garderie.

- Fleurissement :

Madame Marie-Claude BONTEMPS informe le conseil de son achat de sapins pour la décoration du village à Noël.

Elle évoque également la possibilité de dissoudre le Comité de Fleurissement, par manque de bénévoles à la Présidence, tout en conservant l'apport volontaire de main-d'œuvre des bénévoles actuels pour l'entretien des massifs et dans les décisions d'achats des plantations.

Le reliquat budgétaire du Comité serait alors transféré au budget principal de la commune, charge à elle de régler toutes les dépenses relatives au fleurissement.

- Bulletin municipal :

Madame Marie-Claude BONTEMPS demande aux élus si certains pourraient lui fournir des photos aériennes du village pour les insérer dans le bulletin municipal.

- Recrutement des agents recenseurs :

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame Odile BASTIDE et Monsieur Damien FONTERAY, seraient intéressés, pour être agent recenseur, lors du recensement de la population de 2019.

Monsieur Xavier DEPRAZ, demande s'il est possible d'installer, pour des raisons de sécurité, une rambarde sur le petit pont situé sur le chemin pédestre, route du Palordet.

La demande sera évoquée lors d'une prochaine réunion de la Commission Chemins Pédestres.

Madame Hélène ROUX DIT RICHE interpelle le conseil suite à l'information qu'elle a reçu sur la scolarité obligatoire des enfants à partir de 3 ans, toute la journée, dès la prochaine rentrée scolaire.

Elle pose la question à savoir si les dortoirs de l'école, sont prévus pour accueillir tous ces jeunes enfants.

Monsieur le Maire a été à nouveau sollicité par la cantinière pour changer le sol de la cantine, Christophe SUBTIL se charge de réactualiser les devis.

A la demande de Monsieur FONBONNE, qui souhaiterait acheter la parcelle des Consorts GOYER et qui demande la participation de la commune à la remise en état du chemin de desserte pour accéder à la parcelle en question, les élus ont répondu par la négative.

Monsieur le Maire informe Madame AGIUS que l'entreprise FOREY est passée au local pompiers pour déposer les 2 clés du coffret qui sert à ouvrir la porte sectionnelle du garage, sans avoir à rentrer dans le bâtiment par le local technique.

Il expose également qu'à partir du 1^{er} janvier 2019, les entreprises de Travaux Publics subiront une hausse de 50 % sur le gasoil. Cette hausse sera évidemment répercutée sur le prix des travaux facturés aux collectivités.

Prochain conseil municipal mardi 18 décembre 2018 à 20h30.

La séance est levée à 22h30.